

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
☎ 02.96.31.69.08
mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoint. M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Stéphanie FLÉGEAU à partir de 20h15, Mme Servane GESRET, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR. Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 18 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

POUVOIRS : M. Robert LEBLANC a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HERVÉ
Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR

Absents : M. Cédric BOUGON, M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Denis KEURMEUR

Objet de la Délibération
n°2023-022

Date de la convocation et d'affichage : 3 mars 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	19

PERSONNEL : CREATION DE POSTE CADRE B (filière culturelle) pour la Bibliothèque/médiathèque :
- **CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES A TEMPS NON COMPLET (30H00MN PAR SEMAINE) A COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2023 ET SUPPRESSION DU POSTE D'AGENT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Pour rappel, les « recommandations pour la rédaction d'un projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) », élaborées par le ministère de la Culture passent en revue les différentes dimensions et missions des équipements de lecture publique : l'adaptation des horaires, transition numérique, modulation des espaces, politique documentaire et patrimoniale, programmation culturelle dont l'objectif est d'aider les collectivités à rédiger une feuille de route stratégique et opérationnelle, qui servira de base à la politique de lecture publique de la commune, mais aussi au dialogue collectivités-Etat, notamment dans le cadre des contrats Territoire-lecture. Un document qui devrait aussi faciliter le dialogue dans le cadre du contrôle scientifique et technique de l'Etat (cf l'ordonnance 2017-650 du 27 avril 2017 modifiant le livre III du Code du patrimoine). Pour faciliter la finalisation de ce projet de rédaction de PCSES, puis sa mise en œuvre, il est nécessaire de créer un poste de cadre B (filière culturelle) intitulé « assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques ».

Considérant l'évolution des tâches de cet emploi permanent, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de créer un poste (cadre B) d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps non complet (30h mn par semaine) au service de la bibliothèque/médiathèque et de supprimer le poste actuel d'Agent territorial du Patrimoine Principal de 1ère Classe à compter du 1^{er} juin 2023.

Le secrétaire de séance, Denis KEURMEUR

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

